

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES**AVIS DES SOCIETES****COMPAGNIE D'ASSURANCES ET
DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE
-CARTE-**

Siège social : 12, avenue Habib Thameur 1069 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne –CARTE- publie ci-dessous, ses états financiers provisoires(*) arrêtés au 31 décembre 2003 . Ces états sont accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes la société Audit, Etudes et Conseil –AEC- sur les résultats provisoires.

BILAN PROVISOIRE ARRETE AU 31/12/2003

ACTIF	2003			2002
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	115 503.471	78 066.819	37 436.652	34 930.098
AC13 Fonds commercial	33 210.000		33 210.000	15 210.000
	148 713.471	78 066.819	70 646.652	50 140.098
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	2 512 602.392	1 841 256.976	671 345.416	788 282.795
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	216 864.152	139 721.344	77 142.808	88 095.681
	2 729 466.544	1 980 978.320	748 488.224	876 378.476
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	2 322 482.527	791 222.917	1 531 259.610	1 619 969.582
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	3 826 000.000		3 826 000.000	4 226 000.000
AC31 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	15 652 274.588		15 652 274.588	15 240 595.319
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	23 800 944.594	1 861 475.938	21 939 468.656	23 697 992.426
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	16 020 000.000		16 020 000.000	11 592 700.000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	148 031.685		148 031.685	148 031.685
	61 769 733.394	2 652 698.855	59 117 034.539	56 525 289.012
AC3 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	151 202.030		151 202.030	79 796.490
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises	3 877 158.733		3 877 158.733	3 836 033.946
AC520 Provision d'assurance vie	2 377.976		2 377.976	26 158.282
AC530 Provision pour sinistres vie	78 572.200		78 572.200	0.000
AC531 Provision pour sinistres non vie	12 977 744.932		12 977 744.932	11 937 999.700
	16 935 853.841	0.000	16 935 853.841	15 800 191.928
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	2 457 289.330		2 457 289.330	2 711 071.872
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	15 429 660.363		15 429 660.363	14 622 063.982
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	24 626 148.434		24 626 148.434	19 746 653.170
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	453 817.002		453 817.002	524 455.563

(*)Des retraitements ont été opérés au niveau de certaines rubriques de l'état de résultat technique de l'assurance et / ou de la réassurance non vie et l'état de résultat relatifs à l'exercice 2002.

Le CMF a invité la société à justifier ces retraitements et à établir les notes relatives au bilan, à l'état de résultat, et à l'état des flux de trésorerie et ce, conformément au système comptable en vigueur .

CARTE-(Suite)-

AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	554 814.987		554 814.987	325 249.768
AC633 Débiteur divers	96 246.061		96 246.061	80 338.061
	43 617 976.177	0.000	43 617 976.177	38 009 832.416
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	2 594 493.168		2 594 493.168	3 107 111.687
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés	826 845.726		826 845.726	840 559.403
AC722 Autres charges à répartir	1 463 670.234	1 139 505.316	324 164.918	365 098.858
	4 885 009.128	1 139 505.316	3 745 503.812	4 312 769.948
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	643 881.300		643 881.300	242 035.877
AC733 Autres comptes de régularisation	13 456.415		13 456.415	59 430.624
	657 337.715	0.000	657 337.715	301 466.501
	5 542 346.843	1 139 505.316	4 402 841.527	4 614 236.449
<u>Total de l'actif</u>	130 895 292.300	5 851 249.310	125 044 042.990	115 955 864.869

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
SITUATION PROVISoire ARRETE AU 31/12/2003

		2003	2002
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	10 000 000.000	10 000 000.000
CP2	Réserves et primes liées au capital	15 088 803.862	14 588 803.862
		85 192.088	109 113.071
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	25 173 995.950	24 697 916.933
CP6	Résultat de l'exercice	1 460 152.043	1 236 079.017
	Total capitaux propres avant affectation	26 634 147.993	25 933 995.950
PA2	Provisions pour risques et charges	90 000.000	265 905.228
		90 000.000	265 905.228
PA3	Provisions techniques brutes		
PA310	Provision pour primes non acquises	8 619 172.336	8 059 208.115
PA320	Provision d'assurance vie	6 632 745.261	5 494 763.985
PA330	Provision pour sinistres (vie)	290 584.536	229 783.170
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	40 614 987.288	39 493 216.908
PA331	Prévisions de recours à encaisser (non vie)	-2 013 543.129	-2 270 328.812
PA360	Autres provisions techniques (vie)		265 097.700
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	4 087 240.165	4 246 611.134
		58 231 186.457	55 518 352.200
PA5	Provisions techniques de contrats en unités de compte	104 603.550	77 454.574
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	15 193 017.747	16 352 241.962
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 391 885.206	5 082 069.172
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	18 106 462.123	11 609 235.445
PA63	Autres dettes		
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	2 400.000	2 400.000
PA632	Personnel	10 701.199	10 457.669
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	696 243.824	643 254.174

CARTE-(Suite)-

PA634	Créditeurs divers	408 588.540	411 113.876
		24 616 280.892	17 758 530.336
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	174 806.351	49 384.619
		174 806.351	49 384.619
		98 319 894.997	89 755 963.691
		98 409 894.997	90 021 868.919
	Total du passif		
	Total des capitaux propres et du passif	125 044 042.990	115 955 864.869

**ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA REASSURANCE NON VIE
SITUATION PROVISoire ARRETE AU 31/12/2003**

		Opérations brutes 2003	Cessions et/ou rétrocessions 2003	Opérations nettes 2003	Opérations nettes 2002
PRNV1	Primes acquises				
PRNV11	Primes émises et acceptées	+ 40 239 912.952	-21 517 313.973	18 722 598.979	19 050 829.482
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/- -559 964.221	41 124.787	-518 839.434	-3 396.656
		39 679 948.731	-21 476 189.186	18 203 759.545	19 047 432.826
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+ 2 017 550.832		2 017 550.832	1 319 978.119
		2 017 550.832		2 017 550.832	1 319 978.119
PRNV2	Autres produits techniques	+ 0		0	0
CHNV1	Charges de sinistres				
CHNV11	Montants payés	-18 410 046.448	3 454 412.410	-14 955 634.038	-15 050 534.867
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	+/- -1 378 556.063	1 039 745.232	-338 810.831	-2 101 221.729
		-19 788 602.511	4 494 157.642	-15 294 444.869	-17 151 756.596
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	+/- 424 468.669		424 468.669	149 339.766
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes	-253 393.558		-253 393.558	-300 555.645
CHNV4	Frais d'exploitation				
CHNV41	Frais d'acquisition	-2 321 383.043		-2 321 383.043	-2 490 696.471
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/- -13 713.677		-13 713.677	191 090.726
CHNV43	Frais d'administration	-2 335 523.346		-2 335 523.346	-2 310 342.069
CHNV44	commissions reçues des réassureurs	+ 0	2 401 883.580	2 401 883.580	3 586 355.004
		-4 670 620.066	2 401 883.580	-2 268 736.486	-1 023 592.810
CHNV5	Autres charges techniques	-677 084.476		-677 084.476	-586 033.094
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	+/- 16 732 267.621	-14 580 147.964	2 152 119.657	1 454 812.566

CARTE-(Suite)-

**ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE
SITUATION PROVISoire ARRETE AU 31/12/2003**

				Opérations brutes 2003	Cessions et/ou rétrocessions 2003	Opérations nettes 2003	Opérations nettes 2002
PRV1 Primes							
PRV11	Primes émises et acceptées	+	3 125 924.453	-203 358.386	2 922 566.067	3 060 246.363	
PRV2 Produits de placements							
PRV21	Revenus des placements	+	433 046.877		433 046.877	311 500.611	
PRV22	Produits des autres placements	+					
	sous total 2a		3 558 971.330	-203 358.386	3 355 612.944	3 371 746.974	
CHV1 Charge de sinistres							
CHV11	Montants payés	-	-708 924.996	144 440.640	-564 484.356	-457 784.375	
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	+/-	-60 801.366	78 572.200	17 770.834	-160 885.737	
	sous total 3		-769 726.362	223 012.840	-546 713.522	-618 670.112	
CHV2 Variation des autres provisions techniques							
CHV21	Provision d'assurance vie	+/-	-1 137 981.276		-1 137 981.276	-1 441 276.591	
CHV22	Autres provisions techniques	+/-			0.000	9 216.900	
CHV23	Provision sur contrats en unité de compte	+/-	-27 148.976		-27 148.976	-77 454.574	
	sous total 4		-1 165 130.252		-1 165 130.252	-1 509 514.265	
CHV4 Frais d'exploitation							
CHV41	Frais d'acquisition	-	-306 854.309		-306 854.309	-330 150.229	
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-			0.000	0.000	
CHV43	Frais d'administration	-	-232 522.978		-232 522.978	-217 394.385	
CHV44	Commissions reçues des réassureurs	+			0.000	5 739.519	
	sous total 5		-539 377.287	0.000	-539 377.287	-541 805.095	
CHV5 Autres charges techniques							
			-28 789.419		-28 789.419	-67 372.087	
CHV9 Charges de placements							
			-49 767.999		-49 767.999	-10 115.400	
CHV10 Moins values non réalisées sur placements							
			-44 256.564		-44 256.564	-2 341.916	
RTV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		961 923.447	19 654.454	981 577.901	621 928.099	

CARTE-(Suite)-

ETAT DE RESULTAT SITUATION PROVISoire ARRETE AU 31/12/2003

		notes	2003	2002
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	+/-	2 152 119.657	1 454 812.566
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+/-	981 577.901	621 928.099
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)			
PRNT11	Revenus des placements	+	2 907 962.452	1 914 713.397
PRNT12	Produits des autres placements	+		
PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	+		
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	32 043.516	
	Sous total 1		6 073 703.526	3 991 454.062
CHNT1	Charges des placements			
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-	-86 368.256	-83 262.297
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	-1 861 475.938	-1 013 367.869
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-348 996.040	-20 154.025
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-	-2 017 550.832	-1 319 978.119
PRNT2	Autres produits non techniques	+	265 905.228	438 438.676
CHNT3	Autres charges non techniques	-	-501 073.370	-626 261.694
	Sous total 2		-4 549 559.208	-2 624 585.328
	Résultat provenant des activités ordinaires		1 524 144.318	1 366 868.734
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	-63 992.275	-130 789.717
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		1 460 152.043	1 236 079.017
	Résultat net de l'exercice		1 460 152.043	1 236 079.017

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

	Notes	2003	2002
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés	F1	44 492 060.389	41 392 635.783
Sommes versées pour paiement des sinistres	F2	-16 153 505.558	-16 862 109.363
Commissions versées aux intermédiaires	F3	-3 166 183.811	-3 919 325.506
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F4	-3 285 821.860	-3 047 513.827
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F5	-14 881 749.104	-10 477 755.011
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F6	-2 808 405.301	-5 081 681.838
Encaissements liés à la cession de placements financiers	F7	410 000.000	3 236 765.920
Taxes sur les assurances versées au Trésor	F8	-2 570 448.802	-2 685 742.159
Produits financiers reçus	F9	812 894.048	546 557.896
Impôts sur les bénéfices payés	F10	-100 117.723	-86 453.767
Autres mouvements	F11	-2 569 475.337	-1 495 499.517
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		179 246.941	1 519 878.611

CARTE-(Suite)-

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition	F12		
d'immobilisations incorporelles et corporelles		-108 747.292	-268 831.775
Encaissements provenant de la cession	F13		
d'immobilisations incorporelles et corporelles			1 500.000
Décassements provenant de l'acquisition de terrains et	F14		
constructions destinés à l'exploitation			
Encaissements provenant de la cession de terrains et	F15		
constructions destinées à l'exploitation			
Décassements provenant de l'acquisition de placements	F16		
auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements	F17		
auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-108 747.292	-267 331.775
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	F18		
Dividendes et autres distributions	F19	-583 118.168	-753 434.200
Encaissements provenant d'emprunts	F20		
Remboursements d'emprunts	F21		
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	F22		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-583 118.168	-753 434.200
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités			
ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		-512 618.519	499 112.636
Trésorerie de début d'exercice		3 107 111.687	2 607 999.051
Trésorerie de fin d'exercice		2 594 493.168	3 107 111.687

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Exercice 2003 – clos le 31 /12/2003****I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :**

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de Réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi

N° 92 – 24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1 er Avril 2002.

1- Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : 12, avenue Habib Thameur 1069 Tunis (Tunisie)

Capital Social : 10 MD

Tel : 71 355 022 / Fax : 71 340 875

RC : B 18794 1997

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web :www.carte.com.tn

CARTE-(Suite)-

2- Conseil d'Administration :

Président Directeur Général : Hassine DOGHRI

Administrateurs : Abdesslem BEN AYED

Néjib DOGHRI

Union Tunisienne de Participation.

Les Mutuelles du Mans I.A.R.D.

Le Mans International Holding.

S.E.P.C.M.

Moncef DOGHRI

COFITE-SICAF

3- Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, l'Assurance CARTE a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par l'Assurance CARTE sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurance sur la Vie et la Capitalisation
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

4- Les clients

L'assurance CARTE répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

L'assurance CARTE s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. L'assurance CARTE est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

- Pétrole / Energie
- Aviation
- Construction
- Hôtellerie
- Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...
- Finances
- Transports

Les Particuliers

L'assurance CARTE entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. L'assurance CARTE offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : maladie, décès, assurance vie et retraite. L'assurance CARTE propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la CARTE étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	32	203 550,805
- Agents d'exécution	18	242 915,169
- Agents de maîtrise	17	324 061,696
- Cadres	83	2 253 831,525

CARTE-(Suite)-

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de la réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

A1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :

Les provisions mathématiques : calcul informatisé contrat par contrat conformément aux notes techniques.

Provisions mathématiques de rente : calcul informatisé dossier par dossier.

Provision pour frais de gestion : *ne s'applique pas, sans objet.*

Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes : Le calcul est effectué par contrat, ou groupe de contrats tels que prévus dans les polices ou les notes techniques.

Provision pour sinistres à payer : Le calcul est informatisé et il est effectué contrat par contrat . Le montant de cette provision figure sur le récapitulatif établi par le département informatique à la date d'arrêté. Les tardifs font l'objet d'une estimation qui est incorporée dans le montant total de la provision.

Provision d'égalisation : ne s'applique pas, sans objet.

A.2. Les provisions spécifiques à l'assurance non vie :

Les P.N.A. : Primes non acquises. Le calcul est informatisé, opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales , donc en brut des chargements d'acquisition.

La provision pour risques en cours : PRC, le calcul est effectué par branche d'assurance.

La provision pour sinistres à payer : Le calcul est informatisé, dossier par dossier avec inventaire permanent et le département informatique adresse à la date d'arrêté un état récapitulatif des provisions brutes pour sinistres à payer présentées par branche d'assurance et par année de survenance .*Les tardifs sont évalués par branche en fonction de l'expérience statistique.* Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorent d'autant la provision

Les prévisions de recours à encaisser : Evaluation dossier par dossier. Le bordereau des recours à encaisser est édité par l'informatique à partir de la base sinistres

Provision d'égalisation et/ou d'équilibrage : ne s'applique pas, sans objet.

Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

La provision mathématique des rentes : Le calcul est informatisé. Le département informatique adresse à la direction Auto/ RC un bordereau des réserves mathématiques de rentes. Une centralisation est alors effectuée dans un état qui est ensuite adressé à la comptabilité générale

A.3. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Il est procédé à la date d'arrêté à l'évaluation des placements selon leur valeur de marché. La valeur de marché est déterminée séparément pour chaque catégorie de placements de même nature. La moins value **globale** constatée par rapport à la valeur comptable nette des placements fait l'objet d'une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

B - Les régularisations :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de l'ancienneté de l'arrières (notamment contentieux).

Parts des réassureurs dans les PANE : Le calcul est effectué branche par branche en fonction du taux de cession de la branche.

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche

CARTE-(Suite)-

Commissions sur les primes cédées sur PANE : Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé pour chaque branche à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

Frais d'acquisition reportés : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / Primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA

Provision pour ristournes : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

Loyers théoriques des immeubles d'exploitation : Le loyer fictif ou théorique est estimé sur la base de la charge que l'entreprise paierait pour un local analogue, si elle n'était pas propriétaire ou bien du produit qu'elle encaisserait si le local était loué à un tiers.

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

C. Amortissements et autres provisions :

C.1. Amortissements : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

C.2. Provisions pour risques et charges : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

C.3. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

1/ INFORMATION SUR LES METHODES UTILISEES

Les sociétés d'assurance sont soumises au contrôle de l'Etat en vertu de l'article 82 et suivants du Code des Assurances. Les comptes sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code notamment l'arrêté du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentation.

Pour tout ce qui n'est pas spécifiquement prévu par le Code des Assurances et le plan comptable de l'assurance et de la réassurance, il est fait application des normes comptables générales.

2/ COMPARABILITE DES COMPTES

La présentation des états financiers a été modifiée pour les comptes clos le 31/12/2003 en application du nouveau plan comptable de l'assurance et de la réassurance en particulier la présentation du compte Etat de Résultat (annexe N° 5)

Le compte de Résultat de l'exercice 2002 a été retraité afin que la présentation des comptes 2002 et 2003 soit en harmonie et permette la comparaison

3/ MODIFICATIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Arrêté du Ministre des Finances du 26 septembre 2003 portant retrait d'agrément (d'El Itihad) et transfert d'office de contrats d'assurances.

- Arrêté du Ministre des Finances du 07 mars 2003 fixant la liste et la forme des documents et des états de conjoncture des entreprises d'assurances et de réassurances tels que prévus par l'article 60 du code des Assurances.

- Décret N° 2003 – 1098 du 19 mai 2003 modifiant le décret N° 96 – 341 du 06 mars 1996 et le décret N° 99 - 1011 du 10 mai 1999 fixant la liste des avantages exclus de l'assiette de cotisation au titre des régimes de sécurité sociale tels que les primes supportées par l'employeur au titre de l'assurance collective sur la maladie ou de l'assurance collective sur la vie au profit de ses employés.

CARTE-(Suite)-

3/ NOTATION STANDARD & POORS DE LA CARTE

L'agence Internationale de notation STANDARD & POORS a par communiqué en date du 07 novembre 2003 rendu public la note octroyée à la CARTE soit BB + avec perspective stable.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR RESULTATS PROVISOIRES AU 31 DECEMBRE 2003

Dans le cadre du mandat qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, nous avons procédé à un examen limité des états financiers provisoires de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » au 31 décembre 2003, établis sous la responsabilité du conseil d'administration, afin de donner un avis sur le résultat provisoire de la société pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Notre revue limitée a consisté principalement à vérifier la concordance des données dégagées par les états financiers provisoires avec les livres comptables et les écritures comptables à passer à la clôture de l'exercice, à prendre connaissance des méthodes et des principes comptables ayant servi à l'établissement de ces états, à effectuer un examen analytique des données financières provisoires et à obtenir des organes de la société les informations jugées nécessaires en la circonstance.

Conformément aux objectifs de notre mission, nous n'avons pas mis en œuvre tous les contrôles qu'implique une mission de certification.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative le résultat provisoire de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 qui s'élève à 1.460.152 dinars.

Tunis le 30 janvier 2003
Le Commissaire Aux Comptes
AEC
Fathi Kchouk